



ÉRIC PIOLLE
MAIRE DE GRENOBLE

Grenoble,

Madame le Recteur
Académie de Grenoble
7 place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Nos Réf. : CAB/MLM/SM/2017.

Chère Madame le Recteur,

Nous avons été interpellés par des parents d'élèves du collège Vercors et des habitants du quartier concernant la non reconduction de postes de vie scolaire jusqu'alors assurés au travers de contrats aidés.

Comme vous le savez, ce collège en réseau d'éducation prioritaire est ancré dans un quartier populaire, dans lequel nombre de familles sont confrontées à des difficultés socio-économiques réelles. Ainsi, la Ville a réalisé une analyse socio-économique des familles scolarisées à Grenoble : quand la médiane des quotients familiaux des familles scolarisées à Grenoble est déjà faible à 696 €/mois, celle du secteur 5 est à 527€/mois, plusieurs écoles du périmètre du collège Vercors connaissant des médianes inférieures à 475€/mois.

Par ailleurs, les effectifs du collège connaissent une augmentation qui se confirmera selon toute vraisemblance dans les années à venir, dans le prolongement de la hausse d'effectifs constatée dans le premier degré. Sans changement de carte scolaire, le collège Vercors est celui qui aura une des plus fortes progressions pouvant atteindre 700 élèves.

Une des particularités de ce collège est de ne pas avoir de restauration propre, les élèves déjeunant dans l'établissement voisin. Pour avoir, en tant que Ville, à organiser ce type d'organisation pour certaines écoles primaires, je sais qu'un renforcement de l'encadrement est nécessaire pour accompagner les élèves et les encadrer dans un cadre différent du leur et pas toujours adapté.

A ce titre, il nous apparaît essentiel que l'environnement éducatif proposé aux jeunes et aux familles leur permette de se construire en toute sécurité physique et affective et d'avoir à leurs côtés des professionnels garants du cadre républicain.

Dans le contexte qui s'impose à vous, j'ai bien entendu que vous cherchiez des solutions, notamment par le recours à des volontaires en service civique. Toutefois, dans le cadre du volontariat, ceux-ci ne sauraient se substituer à du personnel professionnel.

Il serait très dommageable que l'encadrement éducatif des jeunes soit fragilisé par la fin des contrats aidés, auxquels des postes non professionnels ne sauraient se substituer. Nous sommes également très sensibles à l'inquiétude des familles, dont les enfants ne sont plus accueillis au collège depuis le 8 septembre.

Je suis convaincu qu'une solution rapide pourra être trouvée afin que la vie scolaire de l'établissement puisse être encadrée de manière solide et pérenne.

Dans l'attente d'une issue positive à cette situation, je vous prie de croire, Madame le Recteur, en l'assurance de mes salutations respectueuses.

Bien à vous,

~~ERIC PIOLLE~~
Piolle